

COMMUNE DE POURNOY LA CHETIVE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 28 mars 2019 n°02/2019

Convocation du 25 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt et huit mars à quinze heure, le conseil municipal, légalement convoqué par Madame le Maire, se rassemble en séance ordinaire sous sa présidence.

Présents :

Mme MICHEL, M^{me} MAURICE, Mr. CASTELLO, M^{me} GENGENBACHER, Mr HARAUX, Mme MERLIER, Mme FIEVET, Mr ROHRMANN, Mr WINGERT-DESUERT, Mme HIRSCH

Procurations :

Mr BRUCKER a donné procuration à Mme MICHEL

Absent(s) excusé(s) :

Absents non excusé(s):

Secrétaire de séance : Madame Lauriane GROSSE

Ordre du jour

1. Sortie Elysée CMJ
 2. Subventions APE Mermoz
 3. Caméras
 4. Candélabres
 5. Divers
-

DCM n° 01/02/2019

Sortie Élysées - CMJ

Madame Le Mairie informe les membres du Conseil Municipal du voyage organisé par la Mairie à l'Élysées avec les membres du CMJ et des membres du Conseil municipal.

La montant du voyage pour 10 enfants et 8 adultes sera avancé personnellement par Madame Le Maire et remboursé par la mairie avec un certificat administratif signé par un adjoint.

Le conseil municipal charge le Maire de l'exécution et l'autorise à signer tous les documents.

Après en avoir délibéré et l'unanimité des voix, le Conseil Municipal accepte la proposition de Madame le Maire.

COMMUNE DE POURNOY LA CHETIVE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 28 mars 2019 n°02/2019

DCM n° 02/02/2019

Subvention APE Mermoz

Madame le Maire informe le conseil municipal de la demande de subvention exceptionnelle de l'APE MERMOZ pour un séjour pédagogique prévu du 1^{er} avril au 5 avril 2019.

Un élève de la commune de Pournoy la Chétive est concerné.

Madame Le Maire propose :

- 45€ par élève de Pournoy La Chétive soit un total de 45 €

Le conseil municipal charge le Maire de l'exécution et l'autorise à signer tous les documents.

Après en avoir délibéré et l'unanimité des voix, le Conseil Municipal accepte la proposition de Madame le Maire.

DCM n° 03/02/2019

Caméras

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la réception du devis AXIANS pour l'extension de vidéo protection.

Le devis concerne le village :

2 caméras surveillance pour un montant de 6 894,25€ HT soit 8 273,10€ TTC

- 1 Caméra pour l'Ecole
- 1 Caméra pour l'Eglise

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un dossier de demande de subvention FIDP de sera établi pour le devis cités ci-dessus.

Le plan de financement proposé est le suivant :

- **Montant prévisionnel des travaux : 6 894,25€ HT soit 8 273,10€ TTC**
- **FIDP (20%) : 1 378,85€ HT soit 1 654,62€ TTC**
- **Reste à charge à la commune : 5 515,40€ HT soit 6 618,48€ TTC**

CHARGE Madame Le Maire de prévoir les crédits nécessaires au prochain budget primitif 2019 de la Commune.

SOLLICITE la subvention FIDP 2019, attribué par la préfecture de la Moselle à hauteur de 20%

PREND NOTE que le reste de la dépense sera prise en charge par les fonds propre de la Commune

COMMUNE DE POURNOY LA CHETIVE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 28 mars 2019 n°02/2019

D'AUTORISER Madame le maire à signer tous documents nécessaire à l'aboutissement de ce dossier et à encaisser cette subvention.

Le conseil municipal charge le Maire de l'exécution et l'autorise à signer tous les documents.

Après en avoir délibéré et l'unanimité des voix, le Conseil Municipal accepte la proposition de Madame le Maire.

DCM n° 04/02/2019

Candélabres

Il est rappelé à l'assemblée que par délibération du 26 juin 2017, le conseil de communauté de Metz Métropole a voté l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de maximum 100 000€ pour 1 à 3 projets.

Dans le cadre des économies d'énergie, la commission Travaux a décidé d'effectuer plusieurs essais sur le village afin de choisir le remplacement de source lumineuse le mieux adaptée pour notre commune.

Il est proposé le remplacement de 127 lanternes vétustes sur l'ensemble de la commune comprenant :

- La consignation des réseaux d'éclairage public
- La dépose et l'évacuation des 127 lanternes vétustes existantes
- La fourniture et la pose de 120 nouveaux luminaires type BUZZ LED 45W max, 3000°K, RAL standard avec abaissement de puissance jusqu'à 50% sur des horaires à définir
- La fourniture et la pose de 7 lanternes type LUMISTREET LED 48W, 3000°K, 6000lm, RAL standard
- La fourniture et la pose 4 plateaux LED, 72W, 3000°K, 8630lm dans les luminaires existants
- La dépose et la suppression de 4 contre-feux situés Route Nationale
- La réalisation des nouveaux câblages et le raccordement aux réseaux existant
- La déconsignation des réseaux d'éclairage public et les essais
- La main d'œuvre et les véhicules d'intervention

Les entreprises ST SVT, ST FIMEC, ST LED, ST ROHL et UEM ont été contactés. Ceux-ci, nous ont fourni leur devis.

La commission travaux a retenu Le devis de l'UEM

Le montant prévisionnel des travaux estimé à 49 998,31HT soit
59 997,97TTC

Il est donc demandé de solliciter Metz Métropole pour bénéficier d'un 1^{er} versement.

COMMUNE DE POURNOY LA CHETIVE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 28 mars 2019 n°02/2019

Le plan de financement proposé est le suivant :

(Le calcul se fait sur les sommes arrondi)

- **Montant prévisionnel des travaux : 59 998,00TTC**
- **FCTVA (16,404%) : 9 842,00€**
- **Reste à charge à la commune : 25 079,00€**
- **Fonds de Concours : 25 077,00€**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de solliciter le fond de concours, et d'adopter le plan de financement proposé.

Le Conseil Municipal charge le Maire de l'exécution et l'autorise à signer tous les documents.

Fait et délibéré à Pournoy la Chétive, le 28/03/2019

Le Maire,
Martine MICHEL